

**TRAVAUX POSE DE POTEAUX ET D'UNE CHAMBRE TELECOM
ORANGE
204, CHEMIN DES HAUTES
SOBECA TOULON**

NOUS, Jean-Paul JOSEPH, Maire de Bandol,
VU le code de la route,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code de la voirie routière,
VU l'arrêté ministériel du 20 Octobre 2008 relatif à la signalisation temporaire,
VU notre arrêté n° 92 du 17 Février 2015 réglementant la circulation routière, le stationnement et ses
modificatifs,
VU la demande datée du 23 septembre 2020 de la société SOBECA TOULON – sise : TSA 70011 – chez
Sogelink – 69134 DARDILLY CEDEX (courriel : sobeca-toulon-d@demat.sogelink.fr),
CONSIDERANT qu'il nous appartient de prendre toutes les mesures de sécurité à l'occasion des travaux
cités en objet,

– ARRETONS –

ARTICLE 1° : Les travaux pour la pose de poteaux et d'une chambre télécom ORANGE à hauteur du
n°204 chemin des Hautes sont autorisés :

DU LUNDI 19 OCTOBRE 2020 AU VENDREDI 30 OCTOBRE 2020

ARTICLE 2° : Pour permettre la réalisation de ces travaux, le stationnement de tous les véhicules sera
interdit au droit du chantier et la circulation s'effectuera en alternance par demi-chaussée.

ARTICLE 3° : L'entreprise sera chargée de baliser la zone de travaux et de prévoir un périmètre de
sécurité pour les piétons.

ARTICLE 4° : La signalisation temporaire relative à cette réglementation sera mise en place par
l'entreprise chargée des travaux qui est et demeure, entièrement responsable de tous les
incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait de son chantier.

ARTICLE 5° : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification
d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon - 5, rue Racine - BP. 40510 - 83041
TOULON CEDEX 09 ou par l'application informatique « Télérecours-Citoyen » accessible
par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 6° : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire de la Police
Nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui
sera affiché et publié selon la législation en vigueur.

Fait à Bandol le **29 SEP. 2020**



Jean-Paul JOSEPH
Maire de Bandol,
Pour le Maire
Valérie BOURON
1ère Adjointe
Déléguée à la Sécurité